

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BOURGBARRÉ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2017/2018

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La bibliothèque est à la disposition de tous les habitants de la commune et de ses environs. Elle est ouverte aux jours et aux horaires suivants :

MARDI	16h30 à 18h00	MERCREDI	10h30 à 12h00 et 14h30 à 18h00
VENDREDI	16h30 à 19h00	SAMEDI	10h00 à 12h15

INSCRIPTION

La cotisation est fixée à 10€ par an et par famille (payable de septembre à septembre). Toute nouvelle inscription prise à compter du 1^{er} Avril 2017 sera valable pour l'année suivante (2017-2018).

Chaque lecteur recevra une carte. Celle-ci doit être présentée lors de chaque prêt. Toute perte doit être signalée et le remplacement sera facturé 1€ par carte. Les cartes devront être rendues si la famille rompt son abonnement.

Les lecteurs sont tenus de signaler tout changement de domicile ou de numéro de téléphone.

La consultation sur place des documents est libre et gratuite.

CONDITIONS DE PRÊT

Chaque lecteur peut emprunter 10 documents (livres, revues, cd, livres audios) par carte pour une durée de 3 semaines.

Chaque famille peut emprunter 3 DVD pour une durée de 3 semaines.

Le prêt des livres est renouvelable.

Les usuels (encyclopédies, dictionnaires) sont exclus du prêt.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

En cas de perte ou de dégradation d'un document, l'emprunteur devra assurer son remplacement ou son remboursement au prix public d'achat.

Le prêt d'un ouvrage peut être renouvelé avec l'accord des responsables de la bibliothèque, sauf demande de réservation par un autre lecteur.

En cas de retard, le prêt pourra être momentanément suspendu pour un lecteur négligent.

Il est demandé aux adhérents de respecter les documents et de signaler toute détérioration, sans effectuer eux-mêmes de réparation.

Les utilisateurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et d'y avoir un comportement correct.

Les enfants fréquentant la bibliothèque sont sous la responsabilité de leurs parents.

Chaque lecteur au moment de son inscription, prend connaissance du présent règlement et s'engage à l'accepter et à le respecter.